

France Telecom condamnée à cesser d'utiliser le nom de Free dans toute publicité

Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé ce jour une ordonnance de référé suite à l'assignation déposée par la société Free contre France Telecom.

Le Tribunal de Commerce condamne France Telecom à cesser l'utilisation du nom de Free dans toute publicité sous astreinte de 20 000 euros par publication et reconnaît que France Telecom a parasité Free en utilisant sa notoriété dans le cadre de sa campagne publicitaire relative à son réseau et à l'accès Internet haut débit.

Par ailleurs, suite aux anomalies logicielles des équipements France Telecom survenues sur le réseau de France Telecom le week-end du 30/31 octobre 2004, Free s'excuse auprès de ses abonnés pour le ralentissement subi dans l'acheminement d'une partie du trafic téléphonique au départ de son réseau et à destination de clients abonnés France Telecom.

A propos de Free

Free est une filiale du Groupe Iliad.

Le Groupe Iliad est un acteur prépondérant sur le marché français de l'accès à l'Internet et des télécommunications avec Free (2ème Fournisseur d'accès Internet, opérateur détenteur de la licence L 33-1, One.Tel (opérateur de téléphonie fixe) et Kertel (cartes pré-payées). Créé en 1991, le Groupe Iliad emploie aujourd'hui 680 personnes. Il est l'un des derniers groupes français indépendant dans le secteur des télécommunications. Le Groupe Iliad est coté au Premier marché de Euronext Paris sous le symbole ILD et fait partie des indices Next 150 et SBF 250.